



Vente d'un bien immobilier après le décès d'un parent

Par **dodu**, le **08/09/2016** à **18:48**

bonjour,
après le décès de papa, maman a été mise sous tutelle et placée dans une maison de retraite. Nous sommes trois soeurs dont une ne veut pas vendre la maison que maman possède en total usufruit. La tutrice s'y oppose également et souhaite toutes deux la louer. Le juge des tutelles a statué dans ce sens.
Sachant que les revenus de maman couvrent complètement ses frais même au delà, peut on contester cette décision?
Dans ce cas précis, à la vente de la maison les enfants perçoivent ils leur part?
Je vous remercie infiniment pour vos réponses.

Par **youris**, le **08/09/2016** à **19:59**

Bonjour,
Pour vendre un bien dont la propriété est démembrée, il faut l'accord de tous ses propriétaires y compris l'usufruitier.
Pour contester la décision, il vous faut prendre un avocat et faire appel.
Salutations